

COMMUNE DE PORTETS

PLAN LOCAL D'URBANISME



ORIENTATIONS SPECIFIQUES D'AMENAGEMENT

Mai 2006

ORIENTATIONS SPECIFIQUES D'AMENAGEMENT

PRINCIPES GENERAUX

Les orientations spécifiques d'aménagement doivent être respectées pour l'aménagement des secteurs 1AU.

Les hameaux traditionnels des Graves constituent la typologie principale de l'urbanisation à PORTETS.

Leur caractère pittoresque apporte une ambiance rurale et un cadre de vie agréable pour les habitants. Plusieurs principes peuvent être repris dans les aménagements futurs afin de produire des espaces conformes à l'identité communale :

L'ASPECT ET L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS



Les **constructions** des hameaux sont variées en ce qui concerne les matériaux, les couleurs, les hauteurs, les volumes.

De même leurs **implantations** sur les parcelles, le sens des faîtages, la taille et la forme des parcelles sont également irrégulières.

S'inspirer de ces principes permettra d'éviter de produire des espaces mono-spécifiques, sans lien avec le caractère communal. Cette variété et cette discontinuité pourront également être atteints grâce aux annexes.

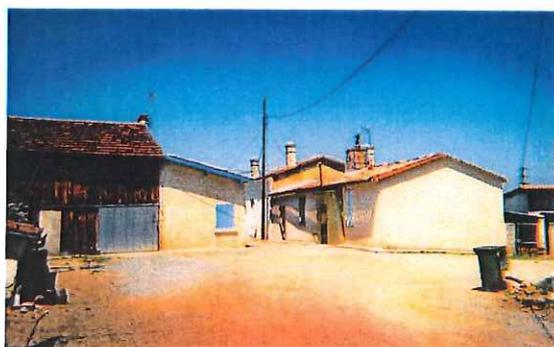
Les opérations pourront comporter des alignements de constructions sur la voie (ou des reculs inférieurs à 4 mètres) ou sur une des limites séparatives, notamment autour des plaçots. L'individuel groupé aura ainsi toute sa place dans ce type d'organisation. Sur des parcelles plus petites, cela permet en outre de ménager un jardin à l'arrière de taille suffisante

L'orientation par rapport au soleil est à prendre en compte : alignement sur voie privilégié pour les façades exposées au NORD, reculs plus importants au SUD.

LES ESPACES PUBLICS

Les **plaçots** sont des petites places de formes carrées (environ 10m*10m) ou irrégulières ; de traitement simple (type sable stabilisé), les constructions situées autour sont généralement alignées sur la place qui devient un espace de rencontre pour les habitants. Cette typologie sera préférée aux raquettes de retournement classiques.

Concernant les **abords de voirie**, on veillera à ne pas faire de différence de niveau entre la chaussée et le cheminement piéton ; on pourra ainsi utiliser des caniveaux double pente ou des noues végétalisées ; on ménagera des bas-côtés enherbés qui participeront à la qualité paysagère du lieu. Pour respecter l'ambiance locale, les cheminements piétons de type sable stabilisé seront préférés à l'enrobé classique.



LE TRAITEMENT VEGETAL



Concernant les **plantations**, les espèces locales (seront préférées aux variétés exotiques). Dans les espaces publics, des arbres remarquables (pins parasols ...) pourront être plantés dans des endroits stratégiques (perspective depuis une voie de circulation, carrefour) afin de constituer des repères dans le paysage.

Pour les clôtures et les haies séparatives, les hameaux se distinguent par la présence de perméabilités visuelles vers les constructions ou des parties du jardin, par la variété des essences, des couleurs, des épaisseurs, par le fleurissement des moindres délaissés. Le parti d'aménagement paysager des futurs lotissements devra tenir compte de ces caractéristiques.

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

LE SECTEUR DE CHAYE



échelle : 1 / 2 000

 périmètre des zones AU

 les espaces publics seront aménagés sur le modèle des plaçots des hameaux proches
autour des plaçots, les constructions s'aligneront sur l'espace public, respectant ainsi l'organisation traditionnelle

 la voirie adoptera un tracé sinueux pour limiter la vitesse des automobiles tout en rappelant l'organisation viaire irrégulière des hameaux proches

 la partie Nord-Est sera aménagée en espace public ouvrant des vues vers les rives de Garonne

 des liaisons piétonnes seront prévues vers le parc, reliant ainsi les divers entités entre elles

 condition d'aménagement : carrefour à aménager

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

LE SECTEUR DE GUEYDON



 périmètre des zones AU

 les espaces publics seront aménagés sur le modèle des plaçots des hameaux proches
autour des plaçots, les constructions s'aligneront sur l'espace public, respectant ainsi l'organisation traditionnelle

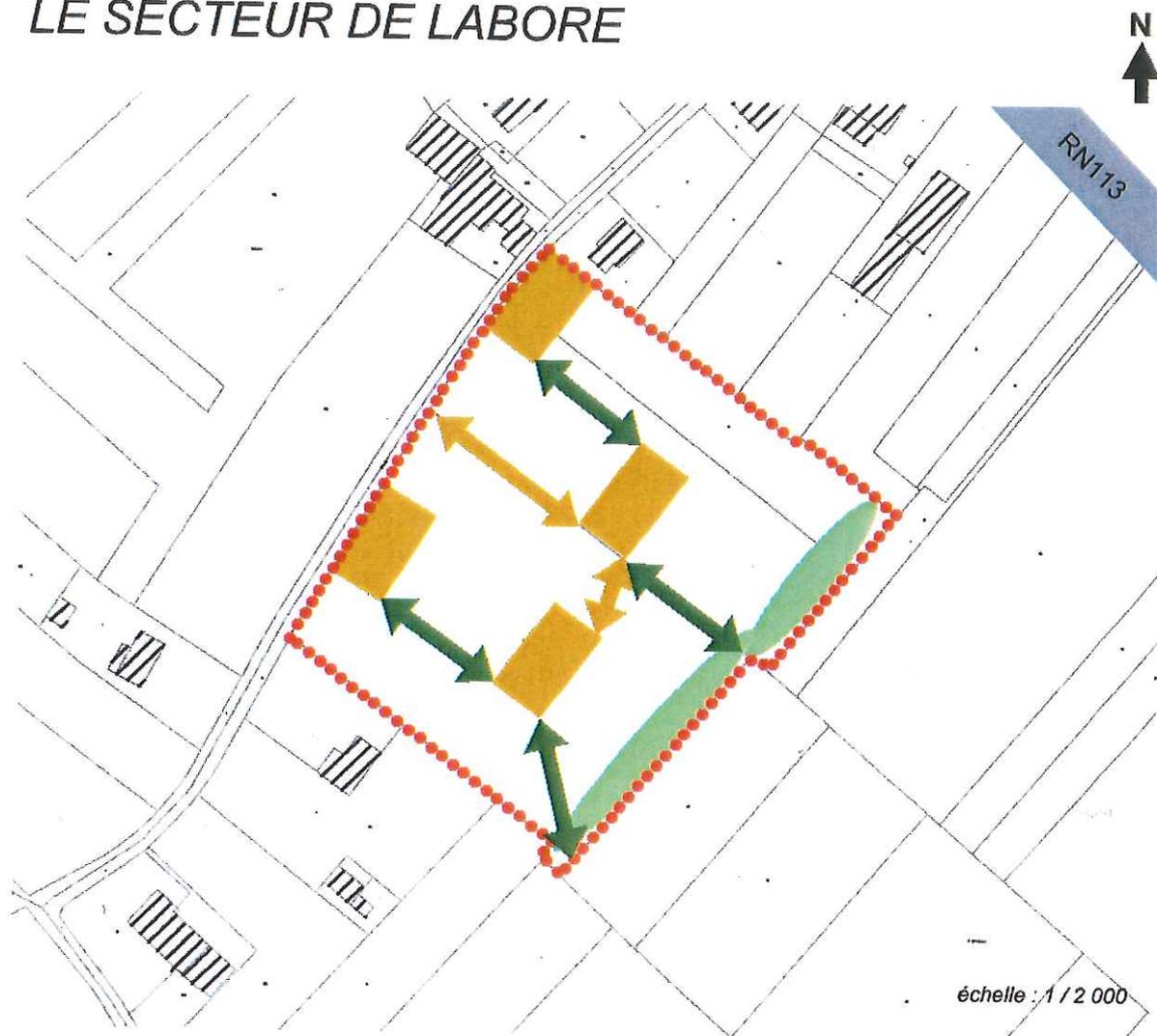
 la voirie adoptera un tracé sinueux pour limiter la vitesse des automobiles tout en rappelant l'organisation viaire irrégulière des hameaux proches

 la partie la plus basse sera aménagée en parc et permettra de récupérer les eaux de pluie

 des liaisons piétonnes seront prévues vers le parc, reliant ainsi les divers entités entre elles

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

LE SECTEUR DE LABORE



 périmètre des zones AU

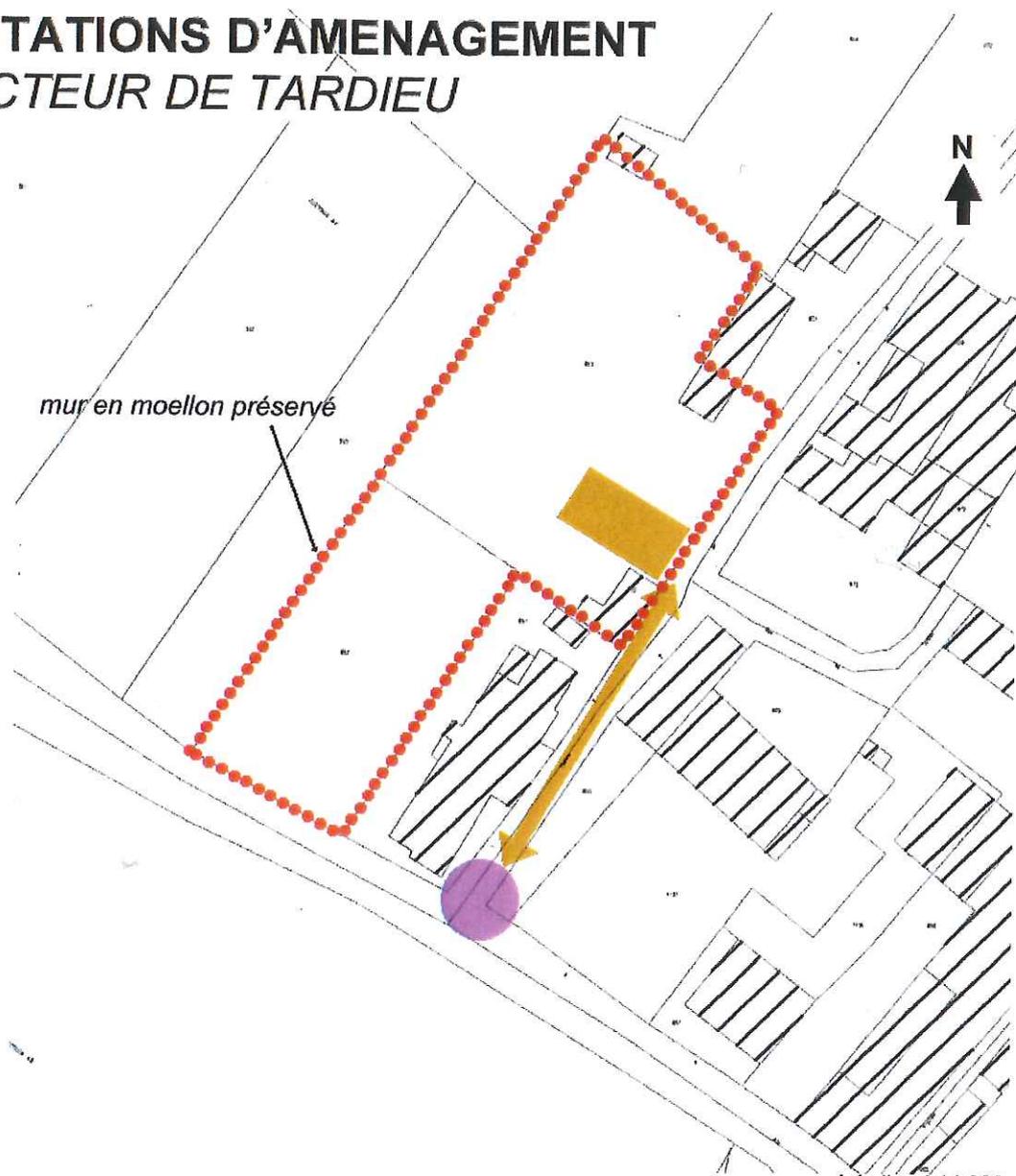
 les espaces publics seront aménagés sur le modèle des plaçots des hameaux proches
autour des plaçots, les constructions s'aligneront sur l'espace public, respectant ainsi l'organisation traditionnelle

 la voirie adoptera un tracé sinueux pour limiter la vitesse des automobiles tout en rappelant l'organisation viaire irrégulière des hameaux proches

 cet espace vert assure une transition entre l'habitat et l'espace agricole afin de limiter les conflits de proximité

 des liaisons piétonnes seront prévues vers le parc, reliant ainsi les divers entités entre elles

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT LE SECTEUR DE TARDIEU



 périmètre de zone AU

 espace public aménagé sur le modèle
des plaçots des hameaux proches

 accès aux parcelles

 condition d'aménagement : carrefour à aménager